LE COURRIER DE L'OUEST

Leg. Assembly R. Roo

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 26 DECEMBRE, 1907. NUMERO 12.

Suite.

Les produits de pêcheries, frais, salés ou conservés, figurent au tableau des exportations pour une somme de 10 millions et demi de dollars; les bois et produits forestiers pour 33 millions de dollars et les produits des mines font annuellement l'objet d'une exportation d'environ 35 millions de dollars dont les neuf dizièmes sont transportés aux Etats-Unis.

Le Canada n'avait en 1867 que 2,087 milles de chemin de fer. Il en compte aujourd'hui 16,911. Une faible partie — 1,511 milles— appartient à l'Etat et ce n'est pas celle dont l'exploitation est la plus avantageuse. Les récoltes y sont inférieures aux dépenses dans lesquelles l'amortissement des frais de premier établissement ne semble pas être compris. Le bilan pour 1904 est arrêté en recette à 6,573,621 dollars et en dépenses à 7,575,677 dollars.

Les autres lignes, par la fusion d'un très grand nombre d'exploitations séparées, forment aujourd'hui le réseau de quelques compagnies dont certaines sont assez prospères pour que leurs actions, émises à 75 dollars se négocient au cours de 750 dollars. La ligne principale du Pacifique canadien traverse tout le continent, dans la partie méridionale de la Puissance, de St-Jean sur l'Atlantique à Vancouver sur le Pacifique Cette ligne, d'une longueur de 7,434 milles, avec ses embranchements, se relie à ses deux extrémités aux paquebots de la même compagnie qui mettent le Canada en relations directes avec l'Angleterre à l'Est, avec la Chine et le Japon à l'Ouest. Le Grand Tronc va de Portland, port des Etats-Unis sur l'Atlantique à Montréal et se prolonge de là, à travers l'Ontario, jusqu'à Sarnia. Il franchit en tunnel la rivière Ste-Claire qui forme le débouché du lac Huron et se termine à Chicago où il se relie aux lignes des Etats de l'Ouest. Le Canadian Northern dont une partie seulement est construite part de Port Arthur, sur le lac Supérieur et, par Winnipeg, se dirige sur Edmonton, au nord de l'Alberta. De là il doit se prolonger jusqu'au Pacifique et on projette de le relier aussi à l'autre extémité avec l'Atlantique, afin de former une nouvelle ligne transcontinentale. Enfin un troisième transcontinental, le Grand Tronc Pacifique, est en construction. Il doit traverser la région au nord des autres lignes et ouvrir à la colonisation des territoires fertiles, mais jusqu'ici difficilement accessibles.

Les capitaux versés dans les entreprises de chemins de fer canadiens s'élevaient en 1904 au chiffre de 1,186,546,918 dollars. D'année en année, le réseau canadien s'est accru d'environ 500 milles par an. En 1875, il transportait 5 millions de voyageurs et 5 millions et demi de tonnes de marchandises pour une recettte de 19,470,539 dollars. En 1904, le nombre des voyageurs était de 23,640,765; les transports des marchandises s'élevaient à 48,097,519 tonnes et les recettes étaient de 100,219,436 dollars. Les dépenses d'exploitation étaient de 47,563,162 dollars, soit un excédent de recettes de 25,60 p. 100. Le matériel roulant comprenait 2,768 locomotives, 233 wagons-lits et salon, 1,231 voitures de 1ere classe, 595 de 2e classe, 860 fourgons de messagerie, 58,525 wagons à marchandises et à bestiaux, 18,644 wagons plats et 8,476 tomberaux à houille.

Le budjet canadien s'élève pour l'année finissant au 31 mars 1908 à 105,689,509 dollars dont 67,391,179 imputables sur le "fond consolidé" et 38,298,340 sur le "capital", distinction qui correspond au budget ordinaire et au budget extraordinaire. Le service des intérêts de la date publique est inscrit au budget ordinaire pour 10,271,593 dollars et celui de

Le Canada Economique

par Georges de Houvion

(Du "Journal des Economistes," Paris)

l'armortissement pour $1,983,758 lars. Le Canada avait en plus à rembourser, le 1er mai 1907, un emprunt 4 p. c. de 1874 de 9,376,386 dollars.

Les sources de revenu de la Puissance sont en premier lieu les douanes dont le produit a été en 1904 de 40,954,349 dollars. Viennent ensuite les droits d'accise sur les spirtueux, tabacs, etc., donnant en 1904, une recette de 12,957,571 dollars et des recettes diverses parmi lesquelles les produits des chemins de fer et canaux, des terres fédérales, les droits d'inspection, etc., donnant un total de 12,356,173 dollars et enfin le service postal dont le revenu brut a été de 6,306,420 dollars.

C'a été en 1904, la dernière année dont les résultats définitifs aient été publiés, une recette totale de 72,574,693 dollars. En cette même année le budget ordinaire des dépenses représentait 57,266,928 dollars, soit un excédent de recettes de 15,056,984 dollars.

III

Il y a une quarantaine d'années, le total du commerce extérieur du Canada était en moyenne, de 140 millions de dollars. Pendant une longue période, jusque vers 1895, il a passé par des alternatives d'accroissement et de diminution très considérables. Mais à partir de 1896, il a suivi une progression aussi importante que rapide. Pour l'année finissant le 30 juin 1906, il accusait un total de 239,025,360 dollars. Sa marche ascendante, dans les dernières années se résume dans les chiffres suivants:

Année finissant le 30 juin 1900	......	372.699.039 dollars
— — — 1901	......	377.725.920 —
— — — 1902	......	414.431.881 —
— — — 1903	......	459.640.240 —
— — — 1904	......	464,985.567 —
— — — 1905	......	465.212.426 —
— — — 1906	......	550.854.000 —

Le résultat de l'année finissant le 30 juin 1907, portent à 612 millions de dollars ou à 3 milliars 60 millions de francs le mouvement du commerce extérieur canadien. Il a donc presque triplé en dix ans. Il n'y a pas une autre contrée qui, dans le même laps de temps, ait vu son commerce augmenter dans d'aussi fortes proportions.

Le tarif de douane en vigueur au Canada est nettement protectionniste. Il frappe beaucoup de marchandises de droits "ad valorem" de 25 et même 30 pour c. Il est néanmoins peu d'années où les importation n'aient été — et même très sensiblement — supérieures aux exportations. Pour les partisans de la Balance du commerce, l'accroissement de prospérité du Canada ne serait donc qu'apparent et la puissance se serait, en réalité, appauvrie, depuis 1868, de 536 millions de dollars, soit, en moyenne, de 14 millions et demi de dollars ou de 72 millions de francs par an. Quelles ressources fallait-il qu'elle eût pour faire de telles pertes sans s'en apercevoir et même en croyant s'enrichir.

Voilà encore pour les irréductibles docteurs de l'Evangile selon St-Cricq, St-Chamans, Ferrier et Méline, une belle occasion de démontrer que leur système s'accorde en toute circonstance avec les faits et qu'ils sont en possession de la vérité révélée.

IV

Sur le chiffre total de ce commerce, quelle est la part des échanges entre la France et le Canada? Nous avons avec ce pays une convention commerciale conclue le 6 février 1893 et ratifié par la loi du 8 octobre 1895. C'est un des premiers arrangements négociés après l'établissement du tarif douanier de 1892. On ne s'est pas pressé pour le mettre en vigueur et il ne fait pas une grande brèche à la muraille de la Chine derrière laquelle nous venions de nous enfermer. Il stipule qu'à leur entrée au Canada, nos vins non mousseux tirant 15 degrés de l'alcoomètre centésimal ou moins et que tous les vins mousseux seront affranchis de la surtaxe ou droit "ad valorem" de 30 pour cent; que le droit appliquable aux savons communs, savons de Marseille, sera réduit de moitié et que le droit sur les noix, amandes, prunes et pruneaux sera réduit d'un tiers. A l'importation de France, le bénéfice du tarif minimum est concédé aux conserves de viandes en boîtes, au lait concentré pur, aux poissons d'eau douce, aux poissons, homards, langoustes conservés au naturel, aux fruits de table conservés, aux pommes et poires fraîches ou sèches aux bois à construire bruts ou sciés, aux pavés de bois, aux merrains, aux pâtes de bois, aux extraits de châtaignier et sucs tannins, aux papiers communs, aux peaux préparées, aux bottes et bottines, aux meubles en bois communs autres que les sièges, aux lames de parquet en sapin ou bois tendre et enfin aux bâtiments de mer en bois.

Si l'on consulte les tableaux du commerce extérieur de la France publiés par l'administration des douanes, on y voit nos transactions avec le Canada résumées ainsi que le commerce spécial:

	Importations en France (mille francs)	Exportations de France (mille francs)	Total (mille francs)
1903......	5.636	3.158	8.794
1904......	4.684	5.315	9.999
1905......	6.391	6.856	13.247

Les envois du Canada en 1905 ont consité en homards et langoustes pour 3 millions; bois communs pour un million; pâtes de cellulose pour 895,000 francs; fruits de table pour 665,000 francs; poissons conservés, pour 202,000 francs; légumes secs pour 191,000 fr.; céréales en grain pour 79,000 fr. La rubrique "poissons conservés" n'existe pas au tableau de l'année précédente.

Notre exportation au Canada comprend des peaux brutes pour 2 millions; des vins pour 613,000 francs; des eaux-de-vie et liqueurs pour 444,000 francs; des peaux et pelleteries ouvrées pour 327,000 francs; de la tabletterie, brosserie et boutons pour 283,000 fr.; des papiers, livres, etc., pour 295,000 francs; des outils et ouvrages en métaux pour 274,000 francs; des des grains de luzerne et de trèfle pour 230,000 francs; des légumes frais et conservés pour 201,000 fr.; des poteries, verres et cristaux pour 197,000 francs; des médicaments composés pour 155,000 fr.; des laines en masse pour 261,000 fr.; des tissus de laine pour 173,000 francs. Le reste de notre exportation est formé par des automobiles (149,000 fr.); des couleurs, du sable et des cailloux à faïence, des poissons conservés (132,000 fr.) et des articles non dénommés.

Mais cette statistique ne représente qu'une partie de notre mouvement d'affaires avec le Canada. Les relations directes entre les deux pays sont assez restreintes et la plus grande partie des marchandises emprunte la voie de Liverpool, Anvers ou Hambourg. A l'entrée en France, une notable portion de celles qui nont pas besoin d'un certificat d'origine pour bénéficier d'une réduction de droits passe vraisemblablement comme étant de provenance anglaise, belge ou allemande et il n'y a pas de moyen de réparer cette confuse. La douane canadienne peut plus facilement se renseigner sur la prevenance des marchandises importées. Si elles sont anglaises, elles ont besoin d'un certificat d'origine pour bénéficier du tarif préférentiel consenti par le Canada aux produits de la métropole et, si elles sont d'autre provenance, elles ont encore à prouver officiellement qu'elles ne sont pas allemandes afin de ne pas être frappées de la majoration de 33 pour cent du tarif maximum établie par représailles sur les produits allemands.

Il est assurément regrettable, comme le constate la Chambre de Commerce de Paris, que l'inexactitude des déclarations des expéditeurs et des détournements de transit empêchent de donner une plus grande précision aux statistiques des douanes. Pour apporter une correction encore bien incertaine à des erreurs évidentes, il nous faut faire des enquêtes de juge d'instruction et chercher dans des documents étrangers des renseignements sur ce qui se passe chez nous.

Tout le monde sait que le meilleur moyen d'attirer la clientèle est d'avoir ses magasins encombrés par la foule et qu'un produit a d'autant plus de chance de s'écouler que l'acheteur le croit plus répandu. Nous, nous nous faisons de la réclame à rebours et nous attendons que les étrangers nous démontrent que notre industrie n'est pas aussi discréditée que nous le déclarons dans les publications officielles.

C'est ce service que nous rend l'"Annuaire stalistique" du Canada. Là où nous accusons une importation de 4,684,000 francs de produits canadiens en 1904, le Canada établit qu'il nous en a envoyé pour 9,095,000 francs. Nous évaluons nos exportations à 5,315,000 francs et le Canada certifie qu'il a reçu, au commerce spécial, 31,030,000 francs de marchandises françaises. Entre les chiffres des deux pays, la comparaison ne peut pas s'établir rigoureusement. Nous comptons l'année de janvier à décembre: l'année fiscale canadienne ne suit pas l'année astronomique. Jusqu'à ces temps derniers elle allait du 1er juillet d'une année au 30 juin suivant. Elle commence maintenant le 1er avril. Mais tout compte tenu de cette différence, il y a dans nos statistiques des insuffisances évidentes. Nous n'enregitrons en 1904 que 70,000 francs d'importations de fruits de table et il est notoire que nous avons reçu au mois deux millions de francs de pommes. Nous comptons pour la même année 56,000 francs de tissus de soie exportées; les déclarations des négociants de Lyon et de St-Etienne permettent d'évaluer notre exportation à plus de 3 millions pour les soies et soiries et un million pour les rubans; ce qui correspond assez sensiblement aux chiffres de la douane canadienne.

A suivre.

Distribution de grain de semence et de pommes de terre

par la

Ferme Expérimentale Centrale, Ottawa.

1907-08.

Suivant instructions de l'Honorable monsieur le Ministre de l'Agriculture et en vue de l'amélioration des semences, nous faisons cette saison-ci aux cultivateurs du Canada une distrubution d'échantillons de variétés de grains et de pommes de terre de qualité supérieure. Nous nous sommes procuré l'approvisionnement pour cette distribution principalement aux Fermes expérimentales d'Indian-Head (Sask.). Les échantillons sont d'avoine, de blé de printemps, d'orge, de maïs (pour ensilage seulement) et de pommes de terre. La qualité d'avoine que nous envoyons, est de 4 livres, et celle de blé ou d'orge de 5 livres, ce qui suffit dans chaque cas pour ensemencer un vingtième d'acre. Les échantillons de maïs et de pommes de terre sont de 3 livres chacun. Nous nous sommes procuré pour cete distribution un approvisionnement de chacune des variétés suivantes:

AVOINE. — Banner, Danish Island, Ligowo améliorée, Thouand Dollars, White Giant, et Wide-Awake, toutes des variétés blanches. Nons ne recommandons pas l'avoine noire pour culture en général; nous en avons toutefois quelques échantillons disponibles, que nous pouvons envoyer si on nous en demande spécialement.

BLE.— Fife rouge (sans barbes); Preston, Pringle's Champlain et Huron (sortes barbues précoces); Percy et Stanley (variétés non barbues précoces).

ORGE.— "A six rangs"— Mensury, Odessa, Mansfield et Claude. "A deux rangs" — Sidney, Invincible, Standwell et Canadian Thorpe.

MAIS (pour ensilage).— Angel of Midnight, Comptons's Early et Longfellow (variétés précoces); Selected Leaming, Early Mastodon et White Cap Yellow Dent (variétés tardives).

POMMES DE TERRE (PATATES). — Early White Prize et Rochester Rose (variétés hâtives); Carman No. 1 et Late Puritan (variétés mi-saison à tardives). Ces variétés plus tardives sont en général plus productives que les variétés hâtives.

Suite à la page 8.

COIN FEMININ

CONTE POUR NOEL.

La Princesse Fragile.

Pour **Magali.**

Parce qu'elle était d'une joliesse délicate, avait une taille menue; qu'elle drapait avec un art prescient, son châle à rayures de couleurs vives, sur ses épaules, les Indiens de la tribu lui avaient donné un nom gracieux qui la synthétisait: ils l'appelaient: "La Princesse Fragile."

Et, c'est très vrai qu'on évoquait une petite Princesse de sa race, quand on la voyait passer, rêveuse et lente par les sentiers de la forêt.

Elle avait seize ans, mais c'est à peine on lui en eut donné dou-

Le hasard, peut être le "Grand Manitou," l'avait fait naître en cette nuit de froidure, où jadis le Dieu des "Robes Noires," descendit sur terre pour racheter l'humanité de ses péchés...

Ses parents vivaient alors dans un village du pays plus au Sud, où des missionnares avaient établi un poste; la Princesse Fragile avait baptisée, et le nom chrétien qu'elle avait reçu —nom qu'au reste on ne lui donnait presque jamais — rappelait le jour de sa naissance: Noëlle:..

Il semble qu'il dut avoir une influence mystérieuse sur l'âme de l'enfant des bois, ce nom de petite civilisée...

Très jeune, la Princesse Fragile manifesta des goûts, des préférences absolument dissemblables de ceux des autres enfants de la tribu.

Elle délassait les geux violents, les courses vagabondes dans les bois...

Frèle, elle avait des pitiés instinctives pour tout ce qui était faiblesse.

N'avait-elle pas donné un jour, à la stupéfaction de ses petites compagnes, ses jolis mocassins brodés, pour qu'on rendit la liberté à une jeune daim, que des gamins cruels avaient fait captif dans la forêt?...

Plus grande, sa complexion extraordinairement délicate lui avait épargné les travaux rudes; cela contribua à développer son affinité native qui la différenciait tellement des autres jeunes indiennes...

La Princesse Fragile avait appris à ire à l'école que dirigeaient les missionnaires.

Sa joie la plus grande datait du jour où le mystère de la religion des Visages Pâles lui avait été dévoilé...

Ce fut comme une révélation pour sa jeune âme avide de mystisme.

Oh! quelle impression profonde, ineffaçable, la passion du Dieu Martyr fit sur elle...

...Depuis lors elle voua un culte un peu exclusif, étrangement assionné, au "Dieu de la Crêche" et jamais un Noël ne s'écoula sans qu'elle vint se prosterner, la nuit durant, dans l'humble chapelle du village.

Hélas, pour la Princesse Fragile, ils ne devaient pas être nombreux, ces Noëls...

Un jour les Parents avaient quitté le village natal, en l'emmenant.

Ils partaient sans raison aucune, peut-être était-ce simplement cette nostalgie inquiète qui jette leurs semblables en des cheminements interminables qui les poussait.

Ils allèrent sans but, plantant leur tente dans la prairie déserte quand la fantaisie leur en venait ou qu'ils étaient las.

Puis, une fois, le hasard de leur errement les ayant amené près de ce village perdu dans la solitude absolue.

Ils s'y fixèrent à demenre.

...De quels mots se servir pour dépeindre la tristesse de la Princesse Fragile privée désormais, à tout jamais sans doute, des cerémonies religieuses dans la petite chapelle qu'elle aimait tant?...

Elle conçut une douleur non pareille, une souffance vague, mais intense que ses parents, pauvres êtes à l'esprit confus, ne comprirent pas, et qui, peu à peu, devait la consumer toute...

....

L'hiver somptueux était revenu mettre des pendelogues de cristal aux branches des sapins.

Décembre s'achevait.

Le soleil venait de disparaître à l'horizon dans un lit de vapeurs aux teintes pâlies, la froidure brusquement s'était faite plus excessive.

La Princesse Fragile revenait d'une longue course dans la forêt: mettant en pratique les leçons de de charité qu'elle avait reçues jadis, elle était allé soigner une vieille indienne isolée dans une hutte, loin du village, parcequ'elle avait un mal contagieux.

Elle revenait en se hâtant, car elle était partie en cachette —on n'eut point permit sa visite charitable— et elle craignait que la nuit la surprenant en chemin, sa mère s'inquiètât d'elle...

Cependant, d'avoir tant marché, elle était lasse.... lasse...

Elle s'arrêta un instant pour se reposer au pied d'un bouleau, dont la lune, qui venait de se lever, détaillait le lacis délicat en ombres dansantes sur la neige.

Elle s'assit. Alors, sa grande lassitude subitement disparue, elle songea avec un gros soupir à ce qui avait absorbé son esprit tout le jour:

C'était la nuit de Noël qui descendait et cette fois encore, elle ne pourrait adorer, comme autrefois, dans sa crèche, le Jésus Naissant...

Elle se représentait ce que devait être cette veille de Noël, là bas, dans le village perdu si loin...

Déjà les vitraux de l'humble chapelle scintillaient des lumières intérieures, car la nuit était venue tout à fait maintenant... Cette dernière pensée rappela la petite indienne à sa situation presente, regrettant déjà de s'être attardée, elle voulut se lever pour reprendre sa marche...

Mais, chose étrange, elle ne le put, son corps n'obéit pas à sa volonté...

Et c'était incroyable, parce qu'elle se sentait nullement malade... bien au contraire, une sensation exquise l'envahissait toute... il lui semblait que la température se fut adoucie, jusqu'à devenir d'une tiédeur agréable; et nulle agoisse ne l'étreignait de se sentir immobilisée ainsi en dépit de sa volonté...

Au reste, elle ne put songer bien longuement à ce qui lui advenait; quelqu'un qu'elle n'avait ni vu ni entendu venir, dont la neige avait amorti les pas, s'était approché d'elle.

La Princesse Fragile regarda.

C'était une femme. Son visage au teint blanc avait une expression si douce que la petite indienne lui sourit...

L'Inconnue se pencha vers elle, puis, l'ayant baisé au front, elle lui dit quelques mots qui amenèrent une lueur de joie infinie sur son visage.

Alors, la "Dame" lui prit la main, et, comme si le charme qui la retenait captive sur sa couche de neige se rompait, la fillette se leva et partit avec elle.

....

Le jour suivant, quand les Parents de la petite indienne, inquiets de son absence, arrivèrent près du bouleau, ils trouvèrent son corps à demi recouvert d'un voile de neige.

L'âme seule de la Princesse Fragile avait suivi la "Belle Dame."

Jean de Nobon.

ABSCENCE

I

Et te voilà partie ! Or, me voilà qui songe,
Ironique, à des jours où te voir se prolonge
Sans fin, comme la mer à mesure qu'on va !
Te voilà loin ! *Je ris du rêve qu'on rêva !*
Devant tes calmes yeux d'espoir doux et paisible,
Rêver, même parler de bonheur, est possible.
Mais à présent ! Tout est louche trompeur, méchant !
Je songe à ce qui peut advenir ; en sachant
Que le mauvais Destin veille sur notre vie.
L'heure claire sera d'un jour sombre suivie.
Tu ne reviendra plus reprendre auprès de moi
Le fil du rêve heureux que déroulait ta foi...

II

D'abord, je lui prenais tout doucement les mains,
Et ses yeux bleus, fixant leurs regards sur les miens,
Faisaient pour m'éclairer l'ame, de la lumière,
Elle disaient : Bonjour ! d'un baiser la première.
Elle devait sentir tout le long de ses doigts
Mes frissons s'enlacer aux siens comme des voix
S'entrecroisent dans l'air, s'appellent, se répondent,
Et dans un même accord toutes enfin se fondent.
Nous nous parlions tres peu, pour ne pas empêcher
Nos deux coeurs de s'entendre. Elle laissaient pencher
Sa tête blonde comme en proie à quelque fièvre
Et mes baisers montaient à l'asseau de sa lèvre !

ALBERT LOZEAU.

PETIT COURRIER

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

Noëlle.— Le pseudo est, très joliment, de saison; bienvenue à sa gracieuse propriétaire. Nous sommes toujours enchantées, mes correspondantes et moi, de voir augmenter notre groupe; ne craignez pas d'être indiscrète.

Mais certainement, rien ne peut m'être plus agréable que d'apprendre que vous discutez les articles; chaque fois que vous me ferez connaître votre opinion, j'aurai un sensible plaisir. Savez-vous que j'ai crains, un instant, de froisser quelques petites susceptibilités?.. Croyez que même, ayant cette certitude, je n'aurais pas hésité: ce n'est pas aimer ses amis que de flatter leurs défauts. Dites un merci à votre amie pour ces aimables choses. Revenez bientôt, gentille Noëlle.

Sauvagesse--Les voeux sont arrivés très en avance; je sais, hélas, qu'ils ne se réaliseront pas tous, mais leur sincérité m'a déjà été un bonheur, dont je vous remercie.

Je crois qu'une jeune fille de votre âge et de votre caractère peut lire, sans danger, ce livre; vous pourriez, peut-être, vous adresser à votre guide ordinaire. Il est toujours délicat de donner un conseil de ce genre l'orsqu'on ignore tout sa correspondante.

Votre listre est très mélangée; comme d'ailleurs la plupart de celles que m'envoient, de temps à autre, des jeunes filles désirant trouver une distraction dans la lecture, ce dont je les félicite. Je vous donne les noms d'auteurs que vous pourrez lire, parmi ceux que vous me citez: Réné Bazin, Henriette Besanzon, Mary Floran, Henri Ardel. N'aimez-vous que les oeuvres d'imagination?

Vos appréciations me touchent, sachant de quel esprit et de quel coeur elles viennent. C'est un ridicule qui est cammun à de nombreux pays, une maladie modale pourrait-on dire, contre laquel le bon sens doit lutter.

Je ne connais rien autre de cette correspondante, que les confidences qu'elle m'a faites, qui me l'ont rendue chère. Ne serait-ce pas l'un des plus grands mérites the old man went down the river de ces coonnes, si elles éveillaient dans le cour des heureuses des pitiés pour celles qui souffrent.

Je ne me plains pas des lettres fréquentes; je les réclamerais même plus rapprochées, si je ne redoutais d'être tyrannique. Il ne faut pas me faire reproche de ces petits ennuis, ils ne contrarient également. Amitiés.

Suite à la page 3.

Etude sur l'Hygiène

par le Dr. Vézina

Hygiène de l'Individu

(Suite)

L'hygiène personnelle, va sans dire, la propreté des mains, et il est inutile d'insister là-dessus; le moins que nous devons faire pour satisfaire aux préceptes de l'hygiène sur ce point est de se laver les mains avant chaque repas, chose absolument nécessaire au sein des agglomérations ou réunions de plusieurs individus vivant en contact, et possédant plusieurs objets en commun.

Une statistique conduite avec fait partie de l'hygiène, consiste dans les soins donnés à la bouche et aux dents. j'invite les jeunes lecteurs du "Courrier" à donner toute leur attention à cette partie de l'hygiène de leur personne, car la négligence de la toilette journalière de leurs dents aura des résultats désastreux pour plusieurs. Pourquoi rencontre-t-on tant de dyspeptiques qui s'en vont traînant leur doléance d'un bureau de consultation à l'autre? Très souvent par faute de mauvaises dents, et parce qu'on n'a pas eu soin de les conserver en bon état dès sa jeunesse.

Une statistique conduite avec beaucoup de soin a démontré, 1o. Que sur 1,000 enfants, de 6 à 12 ans, il existe chez tous, environ deux dents de la 6ième année, c'est-à-dire, la première grosse molère des côtés droits et gauches des deux muxilaires attaquées par la carie, et que cela est causé par le manque d'hygiène dentaire. 2o. Que l'excès de travail cérébral amène la carie dentale et que si elle existe déjà, elle augmente. Il ne faut pas conclure de ce deuxième point que les élèves qui ont de bonnes dents sont des paresseux et vice-versa; car toute règle a ses exceptions et dans le cas actuel, c'est heureux.

L'on devrait prendre pour habitude, matin et soir, de faire le nettoyage des dents avec la brosse et la poudre. Quelques hygiénistes prétendent même que cette toilette s'impose après chaque repas. Dans une maison d'éducation, collège ou couvent je comprends que cela susciterait des complications de discipline difficiles à résoudre; mais je ne vois pas ce qui empêcherait d'exiger un second nettoyage le soir avant le coucher, afin d'empêcher pendant la nuit la fermentations des parcelles d'aliments qui se logent entre les dents et dans les fissures à la surface des molaires.

Dans tous les cas, on ne saurait trop insister sur l'hygiène de la bouché, car les dents cariées produisent des effets désastreux sur la digestion, parce que les aliments sont insuffisamment broyés; de plus, ces dents gâtées amènent par contact la carie de leurs voisines et bientôt il finit par s'établir dans la bouche un foyer de putréfaction nuisible à la santé. — Gladstone attribuait son heureuse longivité d'abord à certaines habitudes d'ordre, joint à des exercices physiques réguliers, comme d'abattre tous les jours à la hache un arbre de son parc, puis au soin qu'il prenait de ses dents, ce qui lui permettait, disait-il de mastiquer au moins une vingtaine de fois chaque bouché d'aliments, avant de l'avaler. Avis à ceux qui veulent imiter le Grand Vieillard...

Je passerai rapidement sur la question de vêtement comme partie d'hygiène individuelle. Tout le monde comprendra l'importance de ne porter que des vêtements d'une propreté irréprochable. Car il serait inutile de se laver de se baigner, si nous ; ons d linge souillé par la transpiration ou autrement. Les vêtements de dessous devraient être changés plus souvent qu'une fois la semaine pour un très grand nombre et une sage et salutaire précaution recommendée par tous les hygiénistes consiste à ne jamais coucher avec, sur soi, les vêtements de contact portés durant le jour.

Voilà aussi résumé que possible ce qui regarde l'hygiène de l'individu.

IIIe. Partie.

HYGIENE DE L'HABITATION

De même que l'hygiène de l'individu se résume dans certains soins de propreté du corps et des vêtements, de même aussi l'hygiène de l'habitation comporte la propreté et l'ordre comme base de toute mesure sanitaire, jointe à certains principes bien appliqués de drainage de ventilation ou d'aération.

Dans une habitation quelconque, dans la maison de la famille comme dans la salle qui réunit une foule plus ou moins compacte pendant un temps plus ou moins long, il y a trois choses qu'on ne doit jamais y tolérer; ce sont les poussières, l'humidité et le manque de lumière solaire. Par contre, il y a deux choses qui devraient toujours s'y trouver à profusion, c'est l'air pur et la claire lumière du soleil.

Soyez certains que si ces deux agents physiques restaient en permanence dans nos demeures rarement le médecin aurait occasion d'y entrer.

Je dis que les poussières sont dangereuses et ceci est prouvé par le grand nombre de maladies dont les germes ou microbes sont contenus dans ces nuages de poussière impalpable, qui longtemps après un balayage à sec saturent encore un appartement, et que nous absorbons inconsciamment à chaque mouvement respiratoire. De toutes ces maladies, il en est une surtout, la plus terrible, la mangeuse d'hommes par excellence qui ne reconnaît pas d'autres modes de contagion; c'est la

Tuberculose, la Consomption.

Dans les crachats desséchés du malheureux tuberculeux, les microbes de la consomption appelés bacilles de Rock, du nom de celui qui, le premier, les a découverts et étudiés, habitent par millers. Ils se disséminent, partout avec les poussières pour se reproduire ensuite et faire de nouvelles victimes lorsqu'ils rencontrent un terrain favorable. Et comme, pendant longtemps, le malheureux porteur de bacilles tuberculeux peut aller et venir, partout avant de garder la chambre et de s'aliter; comme nos population sont excessivement hospitalières et compatissantes pour ces malheureux déjà condamnés sans le savoir; comme l'habitude de cracher par terre fait hélas! partie d'une portion notable de la population et que les tuberculeux au début de leur maladie n'y font pas exception, voyez quels danger nous entourent du fait des poussières.

Par l'analyse, on a encore trouvé dans les poussières: de la suie des parcelles minérales des fibres de coton, des spores de fungus ou de bactéries, des graines d'amidon, de la paille pulvérisée, des cellules épithéliales ou épidermiques de la peau, les nombreux microbes de la Rougole, de la Scarlatine, de la Dipthérie, et de la Fièvre Typhoïde quand il y a de ces maladies dans nos habitations.

Donc guerre aux poussières et à tout ce qui peut les recevoir et les accumuler. Guerre aux sombres tapisseries, teintures et rideaux qui sont de véritables nids à poussière, et que l'on ne songe rarement, sinon jamais, à désinfecter, du moins à aérer, et qui, de plus, interceptent les purs et clairs rayons du soleil. Guerre surtout aux tapis rouges, paillassons ou catalognes qui demeurent pendant toute une saison, sinon plus, sans être battus ou exposés à l'air et au soleil. L'on se contente de remuer, de brosser tout ce qu'ils contiennent avec le balai, et de dissimiler tout cela dans l'appartement en organisant tous les matins la danse des poussières. Je ne sais pour quelle raison, dans notre pays, où les diverses essences forestières abondent, l'on ne prend pas pour habitude de construire les planchers en bois durs peinturés ou huilés. Pourtant ces planchers seraient économiques, parce qu'ils durent indéfiniment, de plus, s'ils sont bien faits, ils donnent peu de prise aux poussières, et, dans tous les cas, sont d'un nettoyage facile avec un linge humide, ce qui nous épargnerait les horreurs d'un lavage à sec. Heureusement, il paraît que cela devient de mode. Eh bien! si la mode s'en mêle. bénissons-là, car pour une fois elle aura été d'accord avec le bon sens, et l'hygiène.

L'air d'une habitation peut encore être vicié par les matières organiques, animales ou végétales accumulées dans les puisards et canaux d'égoûts mal construits ou de fonctionnement défectueux, matières qui se pétrifient et dégagent des gazs délétères renfermant de l'acide carbonique de l'hydiogine sulfureux et de l'amoniaque.

Des recherches modernes permettent même de croire que les vapeurs organiques renferment des traces d'alcoloide, analogues aux ptomaines, et dangereuses pour l'orgamisme. Enfin il y a une source constante et inévitable de contamination de l'air; c'est la respiration.

Il a été démontré qu'un adulte expire 0.6 de pied cube d'ac. carbonique par heure, l'ac. carbonique est pris comme indicateur de la souillure de l'air, parce qu'il est proportionnée aux autres causes de contamination, et qu'il est facile à doser.

Asuivre.

COIN FEMININ.

Suite de la page 2.

Suite de la page 2.

Petite.— Bonjour Petite, sèchez vos yeux pour entrer chez nous, un jour de Noël! Puis, voyez-vous, j'ai essayé sans succès de compatir à ce gros chagrin, dans lequel il semble entrer un peu, beauoup, d'amour-propre; ais-je déviné? En principe, je ne rois pas à "ces grandes douleurs" lorsqu'elles vous atteignent à cet âge-là. Et, il serait très fâcheux pour vous "d'en mourir," la personne en question ne me paraissant pas en valoir la peine.

Petite! Petite fille! souhaitons que vous ne connaissiez jamais les vraies larmes, qui ne font pas mourir toujours. Laissez faire votre naturel enjoué et je vous promets qu'avant... l'année prochaine vous aurez oublié!

Je n'ai pas de correspondant de ces côtés; et en aurais-je ne pourrais donner leurs noms, sans leur consentement?

Je connais des personnes à qui cette méthode a parfaitement réussi; vous pouvez essayer sans crainte.

Le renseignemnt n'est pas de ma cmpétence; adressez-vous à un docteur.

Ecrivez en confiance. les lettres ne sont ouvertes que par moi. On ne m'ennuie jamais, et si je gronde les petites filles sentimentales, c'est parce que je les aime, et veux qu'elles ne faussent pas les jolies qualités de coeur qui les font charmantes.

Feuille d'Erable. — On vous aura dit déjà merci pour l'envoi; je vous le répete ici. C'était très bien ainsi, je ne doutais pas de votre goût d'ailleurs.

J'espère encore la lettre longue que vous me promettiez. Que devenez-vous?

Espoir. — Le joli nom! mes félicitation. Etre surprise que vous soyez "pot-au-feu" avec ce pseudo? Pas du tout, ma chère! Les légumes sont vertes, couleur emblématiques!

Je serais navrée de développer la sentimentalité; je suis heureuse de ce que vous me dites. Je ne mérite pas toutes ces bonnes choses, il y entre trop d'indulgence, et, sans faire ma violette, je sais bien que je ne dois en prendre qu'une petite partie.

Puisque vous le désirez, la voici: Ne rien attendre; tout espérer. N'est-elle pas pleine de philosophie patiente? Pour vous, je ne saurais laquelle vous suggérer; j'attends de vous connaître davantage.

Ces inexactitudes proviennent, presque toujours, de la poste, vous ne risquez rien de réclamer.

Ginévra.--Je remerci pour vous les Canadiennes de l'Ouest, qui m'ont chargée de vous transmettre leurs félicitations au sujet de votre article.

Quand recevrez-vous mon souhait de joyeux Noël?

Blanchette — Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la Page Féminine.

La place m'était limité, le P. C. prenant chaque semaine plus d'extention, je ne puis accepter de collaboration régulière. Si vous voulez me faire parvenir vos articles, je les lirai et s'ils me paraissent susceptibles d'intéresser mes lectrices, je les publierai de temps à autre.

Pour ce qui en est de la rémunération, ma chère Blanchette, je ne pourrai vous offrir que mes remerciements...

Le temps que je passe avec mes lectrices m'est toujours agréable; vous n'avez pas à vous excuser. Ma santé est meilleure, je vous remerci.

Magali.

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 **Hebdomadaire**

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers— 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT— Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an. — Canada, $1 par an. — Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au : Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

Jeudi, 19 Décembre, 1907

Feu l'Hon. M. Tarte

La mort de M. Tarte fait disparaître de la scène politique l'une des figures les plus intéressantes qui n'y soit jamais apparue.

Il joua un rôle important dans la politique canadienne, dès les premières années de sa carrière, d'abord, comme journaliste, puis comme député dans la Législature Provinciale à Québec et à la Chambre des Communes à Ottawa.

Il était un amoureux fanatique de son pays, et nous sommes convaincus qu'un des désappointements de sa vie a été qu'il ne pourrait pas le voir aussi grand qu'il l'avait prévu.

M. Tarte, comme Ministre des Travaux Publics à Ottawa a largement contribué à donner cet essort considérable que le Canada a pris depuis quelques années.

Avec l'Hon. John Young, ancien Ministre des Travaux Publics dans le gouvernement Hincks, l'Hon. M. Tarte a été l'homme public qui a le mieux compris l'importance de nos voies fluviales comme moyens de transports, et, un jour, l'histoire dira que ce sont ces deux hommes éminents qui ont le plus contribué au développement du Canada.

D'une énergie indomptable, ne reculant devant aucun obstacle quand il s'agissait d'exécuter un de ses projets, l'Hon. M. Tarte était bien l'homme pour proposer et faire accepter au Parlement l'exécution de ces grandes entreprises vraiment nationales.

Ceux qui, comme nous, ont eu l'avantage de connaître et d'apprécier l'Hon. M. Tarte dans son "Home", au milieu de sa famille, dans la vie paisible de la campagne, comprennent, mieux que bien d'autres, la perte irréparable et le chagrin profond que doivent éprouver ses enfants. Comme il était heureux de pouvoir s'arracher de temps en temps à cette vie publique, énervante pour venir sur sa ferme du Chemin St-Louis, et jouir paisiblement du bonheur de sa famille.

Il a été le protecteur et l'admirateur des jeunes. Que de jeunes gens à Québec, à Montréal et dans les autres provinces, a-t-il encouragés et aidés de son influence et de ses bons conseils. Pour tous les jeunes qui sont devenus, aujourd'hui, des hommes publics importants, la mort de M. Tarte aura créé de nouveau un sentiment de gratitude pour le bienfaiteur disparu, et un sentiment de sympathie profonde pour sa famille.

Nous prions nos confrères de "La Patrie" et les autres membres de la famille de leur père de bien vouloir accepter l'assurance de notre sympathie profonde et nos condoléances les plus sincères.

Le Defi de M. Borden

Notre confrère du "Morning Journal" semble se réjouir de la position ridicule que le chef de l'opposition, M. Borden, a prise à la Chambre des Communes il y a quelques jours, e nlançant un défi au Premier Ministre du Canada, de l'inviter à l'accompagner et à lui permettre de faire la discussion avec lui dans sa prochaine tournée politique à travers le pays.

Cette bravade de politicien de Collège n'a pas été prise au sérieux à Ottawa, et M. Borden lui-même, savait très bien que Sir Wilfrid Laurier ne daignerait même pas la relever. Le chef de l'opposition a encore une fois parlé pour la galerie.

M. Borden a l'occasion maintenant, devant la Chambre de Communes, de discuter les questions politiques, d'attaquer le gouvernement et son administration. Tout le pays surveille ses actions, et écoute ses paroles. Il parle en présence de Sir Wilfrid Laurier. S'il a des charges sérieuses à faire contre l'administration du gouvernement libéral, qu'il exécute, et je ne crois pas que le Premier Ministre du Canada s'efface devant le devoir qui lui incombe de défendre ses actions administratives, et celles de ses collègues.

M. Borden sait très bien que la coutume veut que la Chambre des Communes soit le terrain reconnu sur lequel les deux chefs politiques du pays doivent se rencontrer, et discuter les actes administratifs du gouvernement.

Cette bravade ridicule du chef de l'opposition est venu à la suite d'une question très opportune qui a été faite à l'Hon. R. L. Borden, dans le courant de la discussion à la Chambre des Communes.

Quelqu'un de la députation a demandé à M. Borden pourquoi, durant sa tournée politique de l'été dernier dans l'Ouest, il n'avait pas insisté sur les fameux scandales imaginaires en rapport avec la politique d'immigration du gouvernement?

Durant les deux dernières sessions, M. Borden et ses lieutenants ont tenu la députation à Ottawa durant au moins deux mois de *trop*, et en ont fait coûter des milliers de piastres au pays, pour essayer de démontrer que a politique d'immigration du gouvernement était véreuse, et ruineuse pour le pays.

Sur le parquet de la Chambre des Communes, M. Borden et ses lieutenants ont attaqué l'Hon. Frank Oliver et sa politique d'immigration avec une violence non justifiée. Ils ont inventé toutes les calomnies et toutes les accusations possibles, espérant que les électeurs des vieilles provinces, qui ne se sont pas rendu compte DE VISU des résultats merveilleux de la politique d'immigration dans l'Ouest, *finiraient par écouter*, et croire à l'exactitude de leurs accusations.

Seulement, rendu dans les nouvelles provinces de l'Ouest, M. Borden a été averti par ses amis qu'une condamnation de sa part de la politique d'immigration du gouvernement serait pour lui un suicide politique.

L'Hon. R. L. Borden a fait sa tournée dans l'Ouest sans parler, ou à peu près pas, de la North Atlantic Trading Co., de la Saskatchewan Valley Land Co., de la Robbin Irrigation Land Co., etc., etc., ces contrats faits par le Département de l'Immigration à Ottawa, qui nous ont amené des milliers de colons et que M. Borden et ses lieutenants ont attaqués et combattus de toutes leur forces, à la Chambre des Communes.

Pour montrer l'incérité et la mauvaise foi qui animent le chefde l'opposition, un député de la droite à demandé des explications à M. Borden dès le commencement de la session.

Comment se fait-il, M. Borden, qu'après avoir crié au scandale et à la ruine à cause de la North Atlantic Trading Co., et de la Saskatchewan Valley Co., dans les provinces de l'Est et à la Chambre des Communes que vous n'ayiez pas porté les mêmes accusotions contre le gouvernement dans les provinces de l'Ouest où ces contrats ont été mis à exécution?

A cette question très opportune, M.Borden n'a rien trouvéde mieux à *répondre* que de lancer un défi à l'Hon. Premier Ministre, à l'inviter à l'accompagner durant sa prochaine tournée politique dans l'Ouest et qu'il discuterait ces questions avec lui.

Cette conduite de la part du chef de l'opposition nous paraît pour le moins inconvenante, pour ne pas dire malhonnête.

Ceux qui connaissent notre Premier Ministre canadien, Sir Wilfrid Laurier, et tout le monde le connait, savent très bien qu'il n'a pas raison de craindre de rencontrer le chef de l'opposition ni aucun de ses lieutenants.

Le chef de l'opposition et les députés de la gauche, enfin le parti de l'obstruction peuvent retenir *le Premier Ministre Canadien* à la Chambre des Communes durant six, sept ou huit mois s'ils le désirent.

Ils en ont le pouvoir entre leurs mains, et ils se proposent, paraît-il, d'en user, dût-il en coûter des milliers de piastres au pays pour prolonger la session.

Sir Wilfrid est là pour recevoir leurs attaques et y repondre, que veulent-ils de plus?

Non, une ois la session terminée, si l'Hon. Premier Ministre canadien juge à propos de faire une tournée politique à travers le pays, ça sera pour rendre compte au peuple de son administration des affaires, et non pas pour discuter avec M. Borden des scandales politiques qui existent dans l'imagination des conservateurs désappointés.

Turriff Defend la Politique du Gouvernement

J. A. Turriff, M. P. de l'Assiniboine Est, à la Chambre des Communes a défendu avec succès le contrat que la Saskatchewan Valley Land Co. a fait avec le gouvernement.

A une assemblée, à Stouffville, dans le comté de York Centre, M. Turriff a expliqué le contrat au point de vue de l'intérêt de l'Ouest Canadien, et ces explications ont été reçues avec la plus grande approbation.

La Saskatchewan Valley Land Co., dans son contrat avec le gouvernement, en retour d'une concession de terrain, s'est engagée à placer sur ces terres, 1,120 colons durant la période de cinq ans.

Le printemps dernier, dit M. Turriff, c'est-à-dire, à l'expiration des cinq années mentionnées dans le contrat, la compagnie avait déjà placé sur les terrains qui lui avait été concédés par le gouvernement, 1,700 colons, et avait contribué en plus à attirer dans le district plus de 5,000 personnes.

M. Turriff a prouvé à son auditoire que cette transaction avait été absolument inattaquable, et des plus honnêtes.

Je défi, dit-il, qui que ce soit de prouver que mes avances ne sont pas exactes en tout point.

Les conservateurs savent bien, du reste, que cette transaction a été des plus avantageuses au pays, et surtout au développement de l'Ouest, et ils se gardent bien de venir dans la province de la Saskatchewan, où le contrat a porté ses fruits, discuter avec nous ces prétendus scandales qu'ils jettent aux quatres coins des provinces de l'Est.

A quelques interruptions que des auditeurs dans l'assemblée, ont faites à M. Turriff, il a répondu que la question des écoles avaient été réglée, et qu'elle était considérée comme telle par la population des nouvelles Provinces.

Il a aussi répondu aux accusations de politiciens conservateurs qui ne reculent pas devant la responsabilité de tromper le public des vieilles Provinces et déclare qu'il ne reste plus un seul morceau de bois dans nos forêts à l'Ouest du Lac Supérieur qui n'ait été donné par le gouvernement Laurier, à ses amis politiques.

Le député de l'Assiniboine a démontré aux électeurs de York Centre que ces accusations étaient faussent et malhonnêtes; et il a défié ses adversaires de pouvoir prouver qu'une seule des limites à bois qui ont été vendues par le gouvernement libéral, n'ait pas été accordée après une vente à l'enchère, et au plus offrant.

M. Turriff est un de nos députés de l'Ouest les mieux renseignés sur la politique fédérale, et surtout sur les questions qui intéessent l'Ouest. Avant d'entrer dans la politique active, le député de l'Assiniboine Est était chef du bureau à l'administration des terres. Ce stage au département de l'Intérieur lui a donné la compétence requise et l'expérience nécessaire pour légiférer pratiquement en ce qui regarde l'immigration et la colonisation des territoires de l'Ouest.

Legislation du Travail

La décision prise par le gouvernement de l'Alberta, de présenter à la prochaine session de la Législature, une loi de huit heures, est bien conforme avec la résolution qu'il a prise dès le début de son administration, de protéger les intérêts de la classe ouvrière.

Déjà le gouvernement Rutherford a placé sur les statuts une loi intitulée "Mechanics Lien Act" que les juges les plus compétents ont déclaré être au point de vue de l'ouvrier, la meilleure loi qui existe dans aucune des autres Provinces.

Le gouvernement de l'Alberta a aussi sanctionné une loi protégeant l'ouvrier en diminuant les charges exhorbitantes qu'il était appelé à payer à ses avocats chaque fois qu'il devait avoir recours la loi.

Ces nouvelles lois représentent une protection appréciable pour la classe ouvrière.

Ceci nous démontre que le parti libéral de l'Alberta n'est pas là pour protéger les professions seulement, puisqu'il s'efforce de rendre la procédure légale plus expéditive et moins coûteuse.

C'est aussi une réfutation du principe que nous entendions encore l'autre jour, que les professions médicales et légales sont les pires monopoles qui existent.

Le système de téléphone établit par le Gouvernement Provincial sera aussi d'un grand secours à la classe ouvrière.

Pour le moment les ouvriers ne peuvent pas se donner le luxe de cette commodité dans leurs maisons, mais il n'y a aucun doute qu'avant longtemps, grâce à l'administration gouvernementale, cette utilité publique deviendra moins coûteuse et à la porté de la classe ouvrière, aussi bien qu'à celle de la classe commerciale et professionnelle.

La nouvelle loi de huit heures que le gouvernement de l'Alberta se propose de donner aux mineurs est une autre preuve de l'intérêt que nos législateurs portent à ces travailleurs et à leurs familles. Huit heures de travail dans une mine de charbon est plus que suffisant.

La Colombie Anglaise, le Colorado, l'Idaho, le Kansas, l'Illinois, l'Arisona, le Missouri, le Montana, le Névada et l'Utah ont admis le principe de la journée de huit heures et nous sommes heureux d'apprendre que dans quelques semaines la législature de l'Alberta aura adopté une semblable législation.

Evidemment, le Gouvernement Provincial n'est pas lent à faire énificier la classe ouvrière de l'Alberta de la législation ouvrière qui a été si utile aux ouvriers des autres pays.

NATIONALISATION ET MUNICIPALISATION.

Des services d'utilité publique.

Du "Canada."

Faut-il nationaliser les services d'utilité générale à un pays et municipaliser les services d'utilité particulière à une ville?

Voilà une des grosses questions soulevées par le socialisme. La révolution en est donc rendue, comme Saturne, à vouloir dévorer ses enfants.

En effet, la Révolution s'est fondée sur la liberté et la responsabilité de l'individu. Toutes les corporations, organisations et centralisations antiques ont été renversées, et, sur leurs ruines, la Révolution proclama les droits de l'homme et le 19e. siècle releva l'édifice social avec la force individuelle. Le plus humble sujet pût aspirer aux plus grandes honneurs, à la plus haute fortune, parce qu'il fut libre de se développer dans le sens de ses talents, de ses goûts et de ses aptitudes.

L'ambition de chacun fut tellement stimulée que le travail de tous transforma la terre et fit le siècle de la lumière.

Qu'est-ce qui donne de l'ambition aux hommes, quels sont les mobiles qui éveillent le génie et lui font produire de grandes choses? Ce sont la gloire, la richesse, les honneurs; c'est le droit de jouir pleinement et sans entraves du fruit de son invention comme du fruit de sa terre et d'en disposer librement au gré de son affection et suivant ses espérances.

—On demande une institutrice ou instituteur dument qualifié pour l'école du district Riopel, Morinville, Alta. S'adresser : François Fortier, Morinville, Alta. —Dec.

POSITION DEMANDEE.—Jeune C.-F., parlant les deux langues, plusieurs années d'expérience dans un magasin général et tenue de livre, demande position comme commis ou teneur de livre. S'adresser à J. A. "Le Courrier."

MOUTONS A VENDRE 250 moutons de deux et trois ans à vendre par —Mr Jos. Ouellette, St-Paul des Métis, Alta.

PERDU.— Un cahier à couvert noir dans lequel était enregistré le temps de plusieurs ouvriers, perdu à partir du mouin Dowling à la Banque des Marchands. Récompense à qui le remportera à Sam. Eckles ou au bureau du "Courrier". —9—

CHEVAL PERDU.— M.Kimpe, arpenteur, a perdu un poney brun portant une selle de charge (stock saddle), entre St-Albert et Edmonton. Une récompense sera donnée à la personne qui donnera renseignements au bureau de Kimpe & Heathcoth, Edifice du Crédit-Foncier, Edmonton.

CHEVAUX PERDUS —Une jument jaune de 900 à 1,000 lbs. pas de marque. Une patte de derrière blanche, raie noire sur le dos et tache blanche au front. Deux cicatrices sur la hanche gauche.

Une pouliche, de deux ans, rouge, pas de marque, tache blanche au front, une patte blanche. Toute personne, donnant renseignements qui feront retrouver ces chevaux sera recompensée. S'adresser à Alphonse Lamarche, Legal, Alta.

$20. DE RECOMPENSE. —Deux juments perdues, une baie, avec étoile blanche au front, l'autre rouge, pattes blanches et nez blanc. Ont été vues près de Morinville la dernière fois. Wm. Hepburn, 1265 Jasper E., Edmonton.

19-26-2.

—AVIS PUBLIC—

Avis public est par les présentes donné que le bureau des commissaires d'écoles du district Tillier, No. 1490, de la Province d'Alberta, désire emprunter la somme de $1,000. sur sécurités fournies par le dit district.

Pour renseignements s'adresser à

Joe. Van Well,
Secrétaire-Tresorier,
Rivière qui Barre,
Alta.

Dieu a varié les talents comme il a varié les scènes et les produits de la nature afin qu'il y ait équilibre partout. Les grandes fortunes accumulées par le talent, à l'émiettement tyrannique desquelles rêve et travaille le socialisme, retournent naturellement et graduellement à la masse avec la transmission des héritages, les successions et les partages, et aussi par la prodigalité des uns et de la charité des autres, comme les grandes vagues s'apaisent sur le rivage et retournent au large en mille flots brisés. La grande lumière du soleil est aussi distribuée aux fruits de la terre par les feuilles des arbres et les feuilles des plantes, et par les nuages. Ainsi travaille la nature, ainsi la liberté.

"Chacun sera jugé selon ses oeuvres" est une sentence qui s'applique au temps comme à l'éternité. Chacun doit donc avoir le profit de ses oeuvres comme il en a la responsabilité.

Seule la responsabilité doit surveiller et contrôler la liberté.

Celle-ci donne au monde les inventions, le capital, le progrès, celle-là doit empêcher l'homme habile de s'enrichir aux dépens d'autrui par des combinaisons malhonnêtes. L'Etat a un droit de surveillance qu'il doit être vigilant à exercer. Sir Wilfrid Laurier a posé le principe d'une façon très nette et très sage lorsqu'il a déclaré que le téléphone et le télégraphe, comme les chemins de fer, doivent être laissés à l'initiative privée sous le contrôle de l'Etat.

C'est la doctrine du véritable progrès.

Victor Olivier.

OU PEUT MENER L'INTEMPERANCE

Du "Canada."

Il y a longtemps que l'on dit et que l'on répète : Buvez, si vous ne pouvez pas faire autrement ;mais, au moins,buvez peu ; l'abus de tout est néfaste. Les intempérants n'attachaient aucune importance aux dires de ces prophètes de malheur qui leur montraient la déchéance physique et intellectuelle dans laquelle l'ivrogne sombre indubitablement.

M. Fernet, membre de l'Académie de médecine de Paris, ému des ravages de l'alcoolisme, partit en guerre contre l'habitude de l'intempérance. A trois reprises, il demanda à l'Académie que l'alcoolisme soit expressément indiqué dans les statistiques officielles comme cause de mort, au lieu de ce terme générique qui ne signifie rien : maladies organiques.

L'Académie adopta son voeu. La commission nommée a pensé, selon les conclusions de M. Netter, qu'il fallait tout d'abord demander aux médecins, aux chirurgiens, aux aliénistes de nos hospices et hôpitaux de Paris d'établir des statistiques personnelles sur la morbidité et la mortalité dues à l'alcoolisme.

MM. Rémond, Gilbert Ballet, Joffray Magnan, Brissaud, Netter, une foule d'autres s'y attelèrent, et voici les conclusions auxquelles ils sont arrivés après deux ans d'observation :

Sur 1,500 décès constatés dans leurs services, l'alcoolisme est intervenu comme une cause efficace de la mortalité générale dans le tiers des cas, (exactement 33.8 p. c.) Il est tantôt la cause unique de la mort dans le dixième de ces décès (exactement 10,20 p. c.) dus au "delirium tremens" et à la cirrhose du foie ; tantôt la cause accessoire et surtout adjuvante dans plus de deux autres dixième (23.61 p. c.) dus à la pneumonie, à l'érysipèle, à la tuberculose. ... Au point de vue du sexe des décédés, on arrive à cette constatation intéressante : "il y a deux femmes contre trois hommes" dont la mort est imputable à l'intempérance

Veut-on savoir maintenant quelles sont les manifestations morbides qui entraînent la mort des alcooliques?

Il en est d'aiguës, telles que le "delirium tremens", qui est extrêmement fréquent, la pachyméningite hémorragique et la stéatose aiguë du foie.

Il en est de chroniques, telles que la cirrhose du foie, les maladies du système circulatoire avec ses conséquences : hémorragie cérébrale, ramollissement célébral, néphrite, méningite.

A côté de ces manifestations spécifiques, il y a toutes les maladies qui ne se développent ou n'entraînent la mort que parce que le malade est alcoolique. Ce sont la pneumonie, la grippe, l'érysipèle, et les maladies infectueuses aiguës en général.

L'influence de l'alcoolisme sur l'aliénation et la mortalité des aliénés donne des chiffres éloquents.

L'alcoolisme, dit M. Fernet, est, e neffet, la cause principale de l'aliénation pour 28,75 p.c. des aliénés hommes et 8.5 p.c. des aliénées femmes.

Quant à la mortalité des aliénés, la folie alcoolique entraîne la mort de plus de la moitié d'entre eux : 41 p.c. des hommes ; 15 p.c. des femmes.

Répétons donc ce que nous disions au début : buvons, mais buvons peu. On gardera le plaisir qui s'attache à toutes choses dont on ne fait pas abus et on ne courra aucun risque.

LES PETITS EMPLOYES

Du "Canada".

Lorsqu'on demandait autrefois u gouvernement provincial de aire des sacrifices pour la colonisation et l'instruction publique, les deux éléments les plus efficaces de nos destinées, il nous répondait que l'argent lui manquait pour faire ces sacrifices.

Je suis un de ceux qui, depuis trente ans, ont le plus écrit et parlé pour lui procurer les moyens de faire ce qu'il devait, afin d'assurer le succès de ces deux causes éminemment nationales. Je suis heureux de pouvoir affirmer maintenant que les ministres n'ont plus le droit de dire que l'argent leur manque.

Je me permettrai de dire qu'ils ne peuvent non plus alléguer cette excuse pour ne pas donner à leurs employés un salaire convenable et suffisant.

A Québec comme à Ottawa, ministres et députés devraient se faire un devoir de réviser la liste des salaires et de rendre justice à qui de droit.

Tout homme a droit de recevoir pour son travail et ses services un salaire qui lui permette de vivre honorablement et d'élever convenablement une famille. Et les gouvernements, moins que les individus, ont le droit de refuser ce salaire. On est heureux de constater qu'au Canada, dans la province de Québec, spécialement, les foyers sont peuplés d'enfants, que l'homme ne se dérobe pas aux charges de la famille. On voit dans ce fait réjouissant un gage ertain de prospérité, de grandeur nationale.

Prenons garde de pousser notre popultion à se poser des questions épineuse, à se faire une conscience dangereuse, à proportionner le nombre des enfants au chiffre du salaire.

L'intérêt de la religion et de l'Etat demandent que la paix et le bonheur règnent au foyer, que les habitants d'un pays soient contents de leur sort. Les doctrines funestes qui menaçent l'avenir de la société mettent du temps à pénétrer dans un pays où le travail est abondant et suffisamment rémunéré, où les salaires sont convenables et raisonnables.

Or, je ne crains pas d'affirmer qu'il y a à Québec, comme à Montréal et Ottawa, partout les centaines d'emploés qui ne reçoivent pas un salaire suffisant pour faire vicre une famille ordinaire.

Dans le bureau de poste, de douane, d'accise, dans les palais de justice, dans tous les départements publics, il y a des employés dont le salaire, après dix, quinze ou vingt-cinq ans de service, n'a presque pas augmenté.

Maintenant, quels sont ceux qui souffrent spécialement de cet état de choses? Quels sont les petits employés? A qui sont payés les etits salaires?

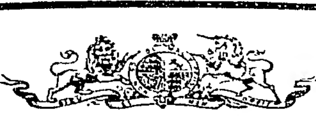
Quelle est la province où on a le plus droit de se plaindre? Est-il besoin de le dire?

Il est vrai qu'on recherche trop, peut-être, les emplois publics, mais il ne faut pas oublier que les jeunes gens qui ont reçu une bonne éducation, ont beaucoup de peine à se placer ; que bien des carrières et des portes leurs sont fermés, que presque tous les grands établissements industriels, commerciaux et financiers, les banques, les puissantes corporations, les compagnies de chemins de fer et de navigation sont en la possession de nos concitoyens anglais.

Combien de nos compatriotes réussissent à y entrer? Très peu.

Les professions libérales étant encombrées, il leur faut bien chercher ailleurs les moyens de vivre et de se faire un foyer. Et souvent, c'est pour être plus tôt en état de soutenir des vieux parents,

Suite à la page 8.



Résumé des Réglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section de nombre pair des terrains de la Puissance au Manitoba ou dans les provinces du Nord-Ouest, excepté les lots 8 et 26 non réservés, pourra être prise comme homestead par toutes personnes se trouvant le seul chef d'une famille ou par tout individu mâle de plus de dix-huit ans, sur un espace d'un quart de section de 160 âcres plus ou moins.

Une demande d'entrée ou d'inspection doit être faite personnellement au bureau de l'agent local ou sous-agent.

(1) Au moins un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture de celui-ci chaque année, au cours d'un terme de trois ans.

(2) Si le père (ou la mère, si le père est décédé) de toute personne éligible pour faire l'entrée d'un homestead d'après la teneur de cet acte, quand au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, pourront être remplies par le fait que cette personne habitera avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a feu et lieu sur la ferme qu'il possède dans les environs de son homestead, les conditions de cet acte, quand à la résidence, pourront être remplis par le fait de résider sur le dit terrain.

Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, en écrivant au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de faire.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur

N.-B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

THEATRE
LYRIC

Ave. Jasper.

Représentation continue de 3 à 5 et 8 à 11 p.m. Tous les jours.

ADMISSION: 15 cts.
ENFANTS: 10 cts.

Le programme change tous les lundis et jeudis.

Portes ouvertes à 2.30 et à 7.30

THEATRE
ORPHEUM

43, avenue Jasper

Representation continue de 3 a 5 et de 8 a 11 p.m.

ADMISSION: 15 cts.,
Enfants: 10 cts.

CHANGEMENT COMPLET DE PROGRAMME TOUT LES LUNDIS ET JEUDIS

Portes ouvertes à 2.30 ap-ès mid et à 7.30 le soir

EDMONTON PIANO & ORGAN CO.

Agents des

Pianos et Orgues Bell, Pianos Knabe

Tout instrument que nous vendons est garanti

B. P. Boite 1562 Edmonton, Alta.

Grande Vente de Poeles

Poêles et Fournaises de tous genres et de toutes qualités. Fabriqués spécialement pour l'Alberta.

Satisfaction Garantie

Apportez cette annonce lorsque vous viendrez acheter et nous vous ferons une reduction spéciale de 10%

Poeles de $2.50 à $38

The Lundy & McLeod Co.

20 Ave. Jasper
A l'enseigne du Cadenas Edmonton

Le Complet qu'il Vous Faut

Un Complet sur Commande

Tout homme sait l'avantage d'avoir un habit qui fait bien, parait bien et dure bien, mais la plupart des gens s'imagine qu'un complet sur mesure leur coûtera $30 ou $40. C'est vrai qu'un tailleur ordinaire demanderait ce prix, mais nous vous offrons un complet pour

PAS PLUS **$18** PAS MOINS

Nous avons les derniers patrons américains, parmi lesquels vous pourriez faire votre choix : : : : : : : : : Pas un jeune homme qui désire être bien mis devrait porter des habits fabriqués à la machine lorsqu'il peut se procurer un complet sur commande pour **$18.00.** Epargnez 50 p.c. sur vos habits en venant nous donner votre commande., Il ny a pas de profit pour le 'jobber,' chez nous, nous recevons nos etoffes de nos fabriques et nous confectionnons vos complets, sur mesure.

UNION TAILORING CO.

136 AVENUE JASPER, EST.

LE JOUR DE L'AN

Ça fait penser aux cadeaux ! Quel est le miilleur cadeau qu'un joli bijou ? Une montre, une bague ou un plateau d'argent pour la table dure une vie et est toujours utile.

Notre stock est maintenant complet. Nous invitons cordialement les canadiens à venir nous voir, assurés qu'un visite resultera en une satisfaction mutuelle.

Johnson & Hubbs

Les Bijoutiers 118 Ave. Jasper

1500
GERANIUMS.

Une Collection Splendide.
Prix de 25 cts à $1.

Prix Spéciaux pour quantités

RAMSAY'S GREENHOUSE

Coin de l'Ave Victoria et la 11me rue, Voisin de l'Hopital General.
Telephone 523.

Maison Fondée en 1886

La plus ancienne joaillerie de l'Alberta

Nous fabriquons des bijoux et importons des diamants et autres pierres précieuses au prix des manufactures; nous vendons ces pierres meilleur marché que n'importe quelle autre maison et vous profitez de notre longue expérience pour le choix de ces pierres. De plus, vous pouvez les faire monter à votre goût à notre manufacture.

JACKSON BROS.

(Raymer)

Coin des rues Queen's et Jasper EDMONTON

Alberta Importing Wine Co., Ltd.

4éme rue, Edmonton.

La plus grande maison d'importation de vins et liqueurs de l'Alberta

Spécialité

De vins fins d'Oporto, J. W. Burmester, importés directement en fûts et en bouteilles, prix spéciaux pour les fêtes

SHERRY

Nous représentons la plus grande maison de Jerez de le Frontara—MM. Gonzalez & Byass. Nous recevons nos importations directement de cette maison

POUR LES FETES

Pour le temps des fêtes nous avons décidé d'offrir à nos nombreux clients une opportunité sans égale de se procurer un bon choix de liqueurs en profitant de nos prix reduits. Nous avons préparé **SIX RODEGAS** ou caisses qui contiennent chacune plusieurs bouteilles de boisson choisie. Voici une liste de ces caisses, avec prix de chacune

Rodega A.	Rodega B.	Rodega C.	Rodega D.	Rodega E.	Rodega F.
2 bot. Claret	2 bot. Claret	2 bot. Bon Vieux Claret	2 bot. Scotch King	2 bot. Très Vieux Porto	3 bot. White Whiskey
1 „ Bourgogne	1 „ Bourgogne	2 „ Bon Vieux Bourgogne	2 „ Vieux Brandy	2 „ Sherry Sec Idolo	3 „ Rye Whiskey
1 „ Sherry	1 „ Sauterne	1 „ Bon Vieux Madère	2 „ Dry Gin	2 „ Vieux Bourgogne	2 „ Brandy
2 „ Rye	2 „ Sherry	1 „ Bon Vieux Sherry Idolo	2 „ Old Tom Gin	2 „ Liqueur Scotch	2 „ Gin
2 „ Scotch	2 „ Vin de Porto	2 „ Bon Vieux Scotch Key	1 „ Absinth Suice	2 „ Rye Club	1 „ Rum Jamaique
1 „ Brandy	2 „ Rye Royal	1 „ Rye (Red Wheat)	1 „ Anisette	1 „ Benedictine	1 „ Scotch
1 „ Sauterne	2 „ Scotch King Ed.	1 „ Old Tom Gin	1 „ Vermouth	1 „ Champagne	
1 „ Irish Whiskey		1 „ Vieux Brandy J. & S.	1 „ Champagne		
1 „ Cherry Whiskey		1 „ Cherry Whiskey			
Bouteilles d'une pinte	Bouteilles d'une pinte	Bouteilles d'une pinte.	Bouteilles d'une pinte	Bouteilles d'une pinte	Bouteilles d'une pinte
Prix special d'ici au 1er Jan. **8.50**	Prix spécial d'ici au 1er Jan. **9.50**	Prix spécial d'ici au 1er Jan. **12.00**	Prix spécial d'ici au 1er Jan. **15.00**	Prix spécial d ici au 1er Jan. **19.00**	Prix spécial d'ici au 1er Jan. **8.50**

Seuls Agents pour la fameuse bière "Schlitz"

Nouvelles de Partout

Athabaska Landing.

MM. Bertrand, Gagnon et Lessard sont revenus d'Edmonton lundi dernier.

Un nouvel arrivé, M. Pearce, va établir un moulin à scie au Landing.

Les lots sont enfin mis en vente. On s'attend à ce que cela fasse de grands changements ici, dès le printemps. En effet, aucun emplacement n'est vendu qu'à la condition expresse que l'acheteur y construise une construction quelconque.

L'Hôtel Grand Union a une apparence tout autre depuis que la nouvelle administration en a pris la conduite. M. Bertrand, le nouveau propriétaire a fait faire de grandes réparations, et l'hôtel est tout "modernisé".

Notre-Dame de Savoie.

UN FAIT CURIEUX.

Indices de gaz et même de pétrole.

Les battages sont acheves, et nos braves fermiers français sont contents de leurs débuts, en cette année, d'ailleurs, si paresseuse, en son printemps, et si avare de ses beaux jours en été. Le blé a rendu jusqu'à 30 minots à l'acre, dans les terrains bien préparés: la gelée ne l'a pas atteint, ni la pomme de terre, dont la feuille et la tige ne furent cuites que le 5 octobre. Aussi, son rendement fut-il extraordinaire: votre correspondant en a tiré 500 minots d'un acre.

Un fait curieux s'accomplissant dans la région de Notre-Dame, c'est-à-dire, sur cette langue de terre qui s'avance, 22 milles en longueur entre la Bataille et la Paintearth Creek, est à noter ici:

Tandis que la gelée d'automne exerçait, plus ou moins, ses ravages sur les blés et autres grains des districts voisins et ailleurs, Notre-Dame seule échappait à ces destructions lamentables.

Est-ce le bienfait d'une Providence spéciale et tutélaire? n'abordons pas de discussion d'ordre aussi élevé; ne crions pas au miracle, comme il faut se garder aussi de la nier d'une manière générale, les secrets de l'au-delà, étant un dédale où l'obscure raison se perd en raisonnant.

Pour ne pas faire attendre la curiosité jalouse, je dirai de suite que le fait de Notre-Dame se trouve à l'abri des gelées, soit du printemps, soit de l'automne, ne me semble pas le produit d'une Providence spéciale; et sa cause doit se chercher dans sa position géographique.

Cette note pourra être de quelque utilité à quiconque veut se choisir et se tailler un domaine dans le Nord-Ouest.

Notre-Dame est situé sur un plateau, entouré de deux larges et profondes vallées, la Bataille et la Paintearth Creek. Ces vallées, par une attraction naturelle, absorbent les courants froids, les vapeurs blanches et glaciales, et en exemptent, par leur bienfaisante attraction, leurs bords en plateaux élevés, où l'épi naissant de juin, jaunissant d'août et de septembre, s'épanouit, reconnaissant d'échapper ainsi à la mort. Si vous voulez du foin, prenez les terres basses; si vous voulez du grain, choisissez les terres hautes, de préférence le long des vallées profondes.

Monsieur X., creusait un puits; arrivé à 8 ou 10 pieds de profondeur, il fut obligé de sortir lestement: une espèce de gaz, dont il ne peut analyser les principes, voulait le suffoquer. Le lendemain notre homme veut continuer son travail: il lui faut de l'eau: il descend, il guerroie 15 à 20 minutes, contre les vapeurs, et, vite, il déguerpit. Il recommence, les jours suivants, mais, avec les mêmes difficultés; il trouva enfin un peu d'eau, et avec elle, la vapeur diminua. A deux milles de là, est un petit rayon, de quelques 20 à 30 verges, où la neige fond en tombant, où, quand il pleut, une certaine vapeur se dégage. A certaines époques, surtout, après de gros orages, quelques sources dégagent des globules huileuses, imitant le pétrole. Ces phénomènes, quoique petits, se produisant surtout, à travers des lits, assez épais, de charbon, ne pronostiqueraient-ils point l'existence de gaz et de pétrole? Avis aux amateurs!

AUX ELECTEURS DE LA VILLE D'EDMONTON.

A la demande pressante d'un grand nombre des électeurs de la ville qui m'ont présenté une requête me priant de me porter candidat à l'Echevinat dans l'élection partielle, j'ai consenti à offrir ma candidature.

En conséquence, je sollicite votre appui et vos suffrages.

Si je suis élu, je m'engage à servir les intérêts de la ville fidèlement et dans l'intérêt général de tous nos citoyens.

E. B. Edwards.

AUX ELECTEURS DE LA VILLE D'EDMONTON.

Mesdames et Messieurs,

A la demande d'un grand nombre de mes amis, j'ai consenti à offrir ma candidature à l'Echevinat, pour l'année 1908.

Si je suis élu, je soutiendrai une politique juste et progressive, et un gouvernement civic pratiquant l'économie.

Je surveillerai et garderai l'intérêt de la ville sans me laisser influencer par la crainte ou la faveur et je protègerai la ville contre les exploiteurs, les concussionnaires et les conspirateurs.

Je favoriserai une répartition égale à toutes les parties de la ville, dans les dépenses des revénus et je recommanderai une évaluation normale de la propriété urbaine et non pas basée sur la spéculation.

Je suis un partisan de l'exploitation de nos franchises municipales et de nos utilités publiques par la ville et à cette fin, je favoriserai un système d'administration qui, avec la plus grande économie possible, donnera les résultats les plus avantageux.

Il me sera impossible de vous rencontrer personnellement. C'est pourquoi je prends la liberté de solliciter par le médium de la presse votre appui et vos suffrages.

A tous je souhaite une année heureuse et prospère.

John Galbraith.

CHRONIQUE LOCALE

Mons. et Mme René Lemarchand partent aujourd'hui pour la France où ils passeront trois mois.

Mons. Cadrant, venant de Ste-Marguerite, Co. Darchester, Qué., est un nouvel arrivé à Edmonton.

M. R. D. McDonald, représentant de la maison R.C. Wilkins de Montréal, a passé la semaine dernière en ville.

Messieurs Alphonse et Arthur Lamoureux, de Lamoureux, étaient de passage en ville ces jours derniers.

M. Lucien Dubuc, du bureau Dubuc & Delavault, est allé passer les vacances de Noël dans sa famille à Winnipeg.

Il ira ensuite visiter Montréal et autres points dans l'Est, pour affaires.

M. W. Mercier, de St-Emile, est parti avec sa famille pour Jefferson, S. Dakota, où il passera les mois de l'hiver.

Mademoiselle Maud E. Burns, de Wetaskiwin est en ville, l'hôte de Melle Webb, de l'Ave. Syndicate.

L'Hon Sénateur Roy est revenu d'Ottawa dimanche dernier. Il passera les vacances de Noël à Edmonton.

Mons. J. Duhamel de la maison Déchêne & Duhamel, part cet après-midi pour Ottawa.

Comme par les années passées, la cérémonie de la Messe de Minuit, aux deux églises catholiques de la ville, avait attiré une foule de fidèles catholiques et protestants.

A l'église St-Joachim, la messe fut chantée par le Rév. Père Grandin et le sermon donné par le Rév. Père Naëssens.

A l'église de l'Immaculée Conception la messe a été chantée par le Rév. Père Schultz qui a aussi donné le sermon en français, anglais et allemand.

Au choeur, ont a chanté une messe de Gounod. MM. Riopel et Allen ont chanté le "Minuit Chrétiens" en duo. Des solos ont été chantés par Mademoiselle Charlebois et Mr Duggan.

Nous annonçons la semaine dernière la mort de Mme Marie Boulanger, survenue à Villeneuve le 14 du courant après une très courte maladie.

Mme Boulanger que nous avions l'honneur de compter parmi nos collaborateurs était un poëte exquis, et nos lecteurs ont pu apprécier plus d'une fois le charme de ses poésies toutes de sentiment élevés et généreux.

C'est cette noble bonté qui l'a tuée; elle a été emportée en quelques heures par une fièvre contractée en soignant les enfants malades d'un voisin.

Mme Boulanger était veuve d'un ingénieur belge distingué, de Liège.

Nous présentons de nouveau à M. Jean et à Melle Boulanger nos sincères condoléances.

Monsieur Désrosier, de Brosseau, est à Edmonton.

M. le Lieutenant Perron, de St-Albert, est en ville aujourd'hui.

La Société des entrepreneurs de bâtisses a eu lundi dernier son banquet annuel, dans la salle des Unions Ouvrières. Etaient présents des représentants des différentes unions ouvrières de la ville, les architectes, les commerçants de bois et matériaux de construction, etc.

Des discours furent prononcés par les messieurs suivant: M. le maire Griesbach et M. McDougall, en réponse à la santé de la ville, MM. Magoon, Johnson, Lines, Colderon et Wise, en réponse à la santé des architectes. MM. Clark, Grindley et McLeod en réponse àla santé des commerçants, MM. Kinney, Fowley, Petrie et Morton enréponse à la santé des Unions Ouvrières. MM. May, Moule, Manson et Pheasy en réponse à la santé des entrepreneurs.

A Mons. l'Editeur du "Courrier de l'Ouest",

Cher Monsieur,

Je désire exprimer, par l'entremise de votre journal, les remerciements les plus sincères à la Société St-Jean-Baptiste d'Edmonton pour les condoléances adoptées par elle à l'occasion de la mort de mon père.

Il fait toujour plaisir de recevoir des amis des marques de sympathies dans les circonstances semblables.

Veillez me croire,
Votre tout dévoue,
Octave Dérome.

LE RETOUR DE NOTRE COMPATRIOTE ET AMI, M. EMILE TESSIER.

Hier soir, jour de Noël, les nombreux amis de Mons. Emile Tessier lui ont causé une agréable surprise à l'occasion de son retour d'un voyage en Europe. Au nombre de 25 à 30 ils se sont réunis chez Mons. et Mme Tessier pour lui présenter une adresse de bienvenu et un fort joli cadeau, afin de lui faire comprendre combien ils sont heureux de son retour et combien ils l'ont en haute estime.

Mr. Emile Tessier, encore sous l'émotion de la joie de se retrouver à la maison paternelle, et aussi très ému de cette marque d'amitié que lui donnait ses amis, dans une improvisation très bien dite, leur a exprimé sa reconnaissance et sa gratitude profonde.

Nous espérons que notre jeune ami, qui est un conférencier distingué, fera, durant le cours de l'hiver, bénéficier ses compatriotes des connaissances qu'il a acquises, et des impressions que lui ont donnés les vieux pays.

Mme Tessier qui, hier soir, était peut-être la mère la plus heureuse d'Edmonton, à cause du retour de son fils, a reçu les amis de M. Emile avec le charme et l'hospitalité qu'elle apporte dans toutes ces occasions.

Ceux qui ont eu la bonne fortune d'être de la fête d'hier soir, se rappelleront longtemps de cette réunion improvisée, mais toute sympathique.

Au nombre de ceux qui étaient présents à la soirée, nous avons remarqué Messieurs J. H. Picard, J. H. Gariépy, A. Bérubé, le juge Noël, le Sénateur Roy, W. Gariépy, A. Boileau, J. Lefrançois, C. E. Barry, L. E. Laurencelle, P. E. Lessard, A. Lessard, A. Dow, H. Finn, L. Arsenault, Dr Blais.

Vonda, Sask.

Mons. Drapeau, avocat et maire de Rimouski, est actuellement en visite chez son ami, notre aimable et zélé curé, Mons. l'Abbé A. P. Bérubé. Monsieur Drapeau est venu dans l'Ouest accompagné d'un garde-malade, mais après avoir respiré l'air surchargé d'oxigène de notre climat il a bien vite donné congé à son compagnon. Il est tellement enchanté du pays de sa beauté et de ses grandes possibilités de l'avenir, qu'il songe sérieusement à s'y établir.

Comme tous nos Canadiens instruits qui visitent notre pays, il constate amèrement que ses compatriotes ne connaissent pas assez suffisamment les avantages du pays pour s'en accaparer. Je me ferai un devoir, dit-il, de faire connaitre ce pays, comme il aurait dû l'être de mes compatriotes depuis longtemps, et nos exilés des Etats-Unis seraient bien moins nombreux et ici, ils seraient plus prospères.

La messe de minuit sera célébrée ici cette année, pour la première fois.

Voici le programme musical:

Messe de Minuit:

Graduel— Minuit Chrétiens, Mme Fortier.

Offertoire— Le Fils du Roi de Gloire, A. Doiron.

Elévation— Les Anges dans nos Campagnes, A. Doiron.

Post Communion— Le Voici l'Agneau si doux, Melle Henrie.

Messe de l'aurore:

Ca Bergers Assemblons-nous et Nouvelle Agréable, A.Doiron.

A la messe du jour:

A l'Offertoire — Adeste Fideles, Melle Henrie et A. Doiron.

Après l'Elévation— Vive Jésus, c'est le Crie de mon Coeur, Melle Henrie.

Post Communion — Dans cette Etable, Melle Henrie.

Organiste— Mme Dr J. Doiron.

Nous souhaitons à nos lecteurs une heureuse année, et une année de prospérité.

Le jour de l'an chez le Gouverneur

Son honneur le Lieutenant-Gouverneur recevra de 3 à 5.30 heures, le jour de l'an après-midi. Madame Bulyea sera dans ses salons durant ces heures.

L'Ouest aura sa large part des estimés.

Les estimés pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1908, et qui ne comprennent pas les estimés supplémentaires, se chiffrent au montant de $119,237,091, ceux de l'année fiscale 1907-08 était de $116,380,027. De ce montant $76,871,241 est chargé au fond consolidé. C'est une augmentation de $2,355,795 sur l'an dernier.

Cependant, le montant à être chargé par le capital est de $42,365,620, une augmentation de $396.659 sur l'exercice 1907-08. Une réserve de 29,200,000 sera aussi faite pour le rachat de la dette qui en dehors de cela sera couverte par des renouvellements.

Les estimés qui intéressent spécialement les provinces de l'Ouest, comprenant les votés pour les travaux publics sont repartis comme suit:

Application pour le Manitoba. Salle d'exercice militaire à Brandon, $20,000. Bâtisses publiques à Dauphin, $15,000; Bâtisses publiques de Dominion City, $10,000; Bâtisses publiques pour Emerson, $3,500; Bâtisses publiques pour Nipawa, $10,000; Bâtisses publiques de la Selkirk, $30,000; Bâtisses publiques de St-Boniface, $20,000. Magasins militaires du district de Winnipeg, $65,000; Bâtisses du gouvernement à Winnipeg, $51,000; Nouvelle bâtisse d'immigration à Winnipeg, comprenant le terrain, $2,000; Casernes et hôpitaux, Winnipeg, $13,000; Casernes de Fort Osborne, $35,000; Bureau de poste de Winnipeg, terrain et bâtisse, $100,000; Succursale du Bureau de Poste au nord du chemin de fer à Winnipeg, $35,000.

Pour les provinces de Saskatchewan, Alberta et les territoires.

Casernes pour les corps permanent de Strathcona House, Battleford, $40,000; Bâtisses publiques à Calgary, $7,000; Bâtisses publiques, agrandissement du bureau de poste et de la douane à Calgary, $25,000; Bureau des Terres, $35,000; Réparations, etc., $10,000; Bâtisses publiques à Edmonton, $60,000; Bureau des Terres à Estevan, $3,000; Bâtisses publiques à Humboldt, $10,000; Station Forestière de Indian Head, $1,000; Bâtisses publiques à Maple Creek, $20,000; Bâtisses publiques à Medecine Hat, $22,000; Site du pénitencier de Prince Albert, $50,000; Bureau de poste et édifices publiques de Saskatoon, $15,000; Bâtisses publiques de Yorkton, $15,000.

Ports et Rivières.

Pour le Manitoba. — Travaux d'entrée au Port de Grand-Marais (Lac Winnipeg), $15,000; Pour abaisser le niveau du Lac Dauphin et la Rivière Mossy, $7,000; Travaux à l'embouchure de la Rivière Rouge, $10,000; Travaux de réparations dans les ports, les rivières et les ponts de l'Alberta, $5,000; Travaux de navigation à Last Mountain Lake, $13,000; Travaux essentiels au Petit Lac des Esclaves, $10,000; Changement de cours de la Rivière Old Man, $8,000.

Les réparations aux ponts, rivières et canaux des territoires du Nord-Ouest, $8.000.

Le vote pour les bureaux de poste comprennent $118,304 pour Winnipeg, $72,550 pour Calgary, et $19,468 pour Edmonton.

Grâce à votre encouragement, "Le Courrier de l'Ouest" a prospéré, durant l'année 1907.

De notre côté ,nous nous sommes efforcés de rendre notre journal intéressant et de lui faire jouer le rôle important et patriotique que nous nous étions proposé, c'est-à-dire de répandre l'idée française dans les Provinces de l'Ouest.

Nous comptons que vous nous continuerez votre concours en 1908 pour contribuer cette belle oeuvre.

Distribution de grain de semence

Suite de la première page

Chacun de ceux qui demandent de ces échantillons, ne pourra en recevoir qu'un seul ainsi, si l'on reçoit un échantillon d'avoine, on ne peut en recevoir un de blé, d'orge, de maïs ou de pommes de terre, et nous ne pourrons satisfaire aux demandes de plus d'un échantillon par maison. Les échantillons seront expédiés francs de port par la poste.

Les demandes doivent être adressées au directeur des Fermes expérimentales à Ottawa; et on peut les envoyer en tout temps avant le 15 février. date à laquelle les listes seront closes, afin que les échantillons demandés puissent être expédiés à temps pour les semailles. En faisant les demandes, on fera bien de mentionner la variété que l'on préfère. Nous satisferons aux demandes suivant l'ordre où nous les aurons reçues, jusqu'à épuisement de l'approvisionnement des semences. Nous conseillons aux cultivateurs de nous adresser au plus tôt leurs demandes afin d'éviter la possibilité d'être désappointés.

Ceux qui demandent du maïs ou des pommes de terre, doivent se rappeller que le maïs n'est pas disponible pour distribution avant avril et que les pommes de terre ne peuvent être expédiées d'ici par la poste avant que tout danger de gel en route soit passé. Il n'est pas besoin d'affranchir les lettres ou paquets adressés à la Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

W. Saunders,
Directeur des Fermes expérimentales.

Les Petits Employés.

Suite de la page 5

un père, une mère ou des soeurs qu'ils se font employés publics.

Mais, dit-on, les employés publics qui ne gagnent même pas leurs petits salaires, sont nombreux. Est-ce une raison pour ne pas payer convenablement ceux qui font leur devoir? Et puis, parmi ceux qui sont devenus apathiques indifférents, combien ont été démoralisés par la lutte, l'inquiétude, les privations, la désespérance? D'ailleurs, serait-il juste de refuser d'augmenter l'indemnité des membres du Parlement et du Gouvernement parce qu'il y a des ministres et des députés qui ne travaillent pas autant que d'autres?

Non, je le répète, il n'y a pas de raison pour refuser de payer à l'ouvrier, à l'employé, à tout homme qui travaille, un salaire suffisant pour le faire vivre honorablement, lui et sa famille.

Tous les jours, aux bureaux de poste ou ailleurs, on confie des sommes considérables à des hommes qui ne savent pas où prendre l'argent nécessaire pour payer leur propriétaire, leur boucher ou leur épicier, pour éviter la saisie de leurs meubles. Est-ce juste? C'est cruel, barbare.

J'ai reçu des lettres et obtenu des renseignements qui m'ont engagé à revenir à la charge et à prier Messieurs les ministres et députés de prendre en sérieuse considération la situation des employés publics.

C'est une question de justice et devoir social et national, de charité chrétienne.

L. O. David.